

CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF
CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 OCTOBRE 2024
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Procès-verbal de la huitième assemblée ordinaire du conseil de quartier de Neufchâtel Est - Lebourgneuf tenue le 16 octobre 2024, à 19 h.

PRÉSENCES :

M ^{me} Lise Bilodeau	Présidente
M ^{me} Liane Bourdages	Vice-présidente
M ^{me} Cynthia Fauteux	Secrétaire
M ^{me} Lise Villeneuve	Trésorière
M. Brann Blanchette-Émond	Administrateur
M. Jean-Guyler Darcelin	Administrateur
M ^{me} Hélène Lancup	Administratrice
M. Jonathan Simard	Administrateur
M ^{me} Patricia Boudreault-Bruyère	Conseillère municipale, district de Neufchâtel-Lebourgneuf
M ^{me} Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules — Les Méandres

ABSENCES

M. Harmutt Mollmann Lafrenière	Administrateur
M. Louis-Simon Rochette	Administrateur
M. Jean Rochette	Administrateur

IL Y A QUORUM

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et communications
M ^{me} Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Présence de 28 citoyens dans l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR DE LA HUITIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE 2024
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**

- 24-08-01** Ouverture de l'assemblée
- 24-08-02** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 24-08-03** Assemblée publique de consultation portant sur [l'autorisation de nouveaux usages au 1280, rue du Blizzard](#) (Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21718Cc, R.C.A.2V.Q. 388)
- 24-08-04** Assemblée publique de consultation portant sur [un nouveau bâtiment résidentiel au 1853, boul. Bastien](#) (Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21131Hb et 21132Ha, R.C.A.2V.Q. 389)
- 24-08-05** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 septembre
- 24-08-06** Période d'information des membres du conseil municipal
- 24-08-07** Période de questions et commentaires du public
- 24-08-08** Suivi des dossiers et affaires nouvelles
- Comité sur la qualité de l'air (suivi)
 - Demande d'identification des rivières à la croisée des rues (suivi)
 - Comité pour le projet dans le cadre du programme de mobilisation en sécurité routière (suivi)
- 24-08-09** Suivi de la participation du conseil de quartier aux comités suivants
- Table de concertation vélo
 - Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier
 - Participation dans la démarche du PUM (plan d'urbanisme et de mobilité)
- 24-08-10** Correspondance, trésorerie et affaires internes
- Correspondance
 - Secrétariat
 - Trésorerie
 - Page Facebook
 - Lieu des rencontres
- 24-08-11** Divers/varia
- 24-08-12** Levée de l'assemblée

24-08-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente ouvre la séance à 19 h 01 et souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle rappelle que tous les membres du conseil d'administration du quartier sont des bénévoles et qu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

24-08-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les assemblées publiques aux points 2 et 3 seront inversées.

SUR UNE PROPOSITION DE M. BRANN BLANCHETTE-HÉMOND DÛMENT APPUYÉE PAR M. JEAN-GUYLER DARCELIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec la proposition présentée.

ADOPTÉE

24-08-03 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 21131HB ET 21132HA, R.C.A.2V.Q. 389 pour autoriser le transfert d'un terrain dans une zone voisine et l'ajout d'un étage de plus.

Présentation du projet de modification par M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme à la division de la gestion territoriale à la Ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Cette demande concerne la proposition de modification de la réglementation d'urbanisme pour autoriser le transfert d'un terrain (en zone 21132Ha) dans une zone voisine (en zone 21131Hb), et de modifier la réglementation dans la zone 21131Hb pour permettre l'ajout d'un étage de plus (pour un maximum de quatre) et une limite de hauteur à 15 m.

Modifications réglementaires :

- Zones 21131HB ET 21132HA

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Sur une proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu de prendre une pause avant de demander l'opinion des membres du conseil de quartier.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.

Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir

Option B = Refuser les demandes de modification

Option C = Autoriser le transfert de zone, mais refuser les modifications au nombre d'étages

RÉSOLUTION 24-CA-33

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME R.C.A.2V.Q. 389 SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de modifier le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21718Cc, R.C.A.2V.Q. 388* en n'autorisant que l'agrandissement de la zone 21131Hb à même une partie de la zone 21132Ha, et en retirant les autres modifications proposées.

Adoptée

24-08-04

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 21718CC, R.C.A.2V.Q. 388 pour autoriser de nouveaux usages au 1280, rue du Blizzard.

Présentation du projet de modification par M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme à la division de la gestion territoriale à la Ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Cette demande concerne la proposition de modification de la réglementation d'urbanisme pour créer une nouvelle zone et d'y autoriser de nouveaux usages afin de rendre conformes les activités déjà exercées aux quatre adresses concernées. La non-conformité résulte d'un transfert de zone des quatre propriétés.

Modifications réglementaires :

- Zones 21718CC

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.

Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir

Option B = Refuser les demandes de modification

RÉSOLUTION 24-CA-34

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME R.C.A.2V.Q. 388 SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q.388 en ce qui concerne l'autorisation de nouveaux usages.

Adoptée

24-08-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE

SUR UNE PROPOSITION DE MME LIANE BOURDAGE DÛMENT APPUYÉE PAR MME HÉLÈNE LANCUP, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 18 SEPTEMBRE JUIN 2024.

ADOPTÉE

24-08-06 PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère

Projets en cours :

- Construction au coin des rues Coursol et Chauveau : les démarches pour le projet ont débuté 2015. C'est à ce moment que la modification réglementaire a été faite pour permettre 6 étages. En 2020, dans une présentation du promoteur, ce dernier s'était engagé à maintenir 4 étages du côté du boulevard Chauveau, malgré la modification réglementaire permettant jusqu'à 6 étages. Il y a des différences entre le projet présenté en 2020 et celui construit en ce moment, mais ce dernier demeure conforme aux normes réglementaires sur le plan du nombre d'étages et des marges. En effet, la marge avant demande un minimum de 6,5 m et l'immeuble est en ce moment à environ 15 m. Concernant les entraves à la circulation, elles ont été retirées la semaine dernière au niveau du boulevard Chauveau.
- Des travaux pour le lien piétonnier le long de Pierre-Bertrand sont en cours.
- Entraves dans le secteur Louis-XIV : il y a des travaux pour raccorder une nouvelle bâtisse aux conduites de la ville. Les travaux devraient durer trois semaines.
- Les travaux pour les chambres de vanne sont terminés à l'intersection des boulevards Lebourgneuf et Des Galeries.
-

Activités à venir

- Loisirs Lebourgneuf : Fête de l'Halloween au centre communautaire Lebourgneuf le 28 octobre.

M^{me} Véronique Dallaire

- Les travaux à l'intersection Chauveau/Saint-Jacques sont terminés. Ils se poursuivent pour la passerelle dans le parc qui reliera le secteur St-Jacques au stade de soccer Chauveau.
- Bruit à l'académie Saint-Louis : une demande de modification au règlement de zonage de la part de l'école privée a été reçue par Véronique Dallaire le 15 octobre. La demande sera traitée par la ville. Il y aura un processus de consultation citoyenne enclenché dans les prochains mois.

24-08-07 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun commentaire

24-08-08 SUIVI DES DOSSIERS ET AFFAIRES NOUVELLES

- Comité sur la qualité de l'air (suivi)

Suivi de M^{me} Potvin fait un suivi des rencontres du comité : la première rencontre a eu lieu le 26 juin 2024. C'était l'occasion de rencontrer les autres commissaires. La deuxième rencontre était le 18 septembre et la prochaine sera le 20 novembre. Chaque commissaire est mandaté pour 2 ans.

M^{me} Potvin a résumé le plan d'action 2023-2027 qui vise à améliorer la qualité de l'air extérieur en s'appuyant sur les résultats d'une étude menée en 2022. Le plan propose plusieurs actions concrètes, notamment pour réduire les émissions liées aux transports, mieux gérer la combustion du bois et encadrer les chantiers. Voici les 7 axes principaux du plan :

1. Transport, circulation et transition énergétique : Réduction des émissions polluantes grâce à l'électrification des véhicules municipaux et des camions, et inclusion de clauses environnementales dans les appels d'offres.
2. Combustion du bois : Renforcement des réglementations sur les équipements de chauffage au bois, interdiction des foyers non certifiés et meilleure prévisibilité des interdictions.
3. Chantiers — matériaux en vrac : Gestion plus stricte des matériaux sur les chantiers pour limiter la pollution par la poussière, avec des projets pilotes pour tester de nouveaux équipements de nettoyage.
4. Optimisation des visions ou stratégies existantes : Continuation des efforts dans la gestion des déchets, la mobilité durable et la sécurité routière.
5. Modélisation et amélioration des connaissances locales : Analyse des données de qualité de l'air en collaboration avec différents partenaires pour mieux comprendre les sources de pollution.
6. Gouvernance et communication : Création d'une commission consultative sur la qualité de l'air et renforcement de la communication auprès du public.
7. Liens avec des équipes de recherche : Collaboration avec des universités et instituts de recherche pour développer des outils de suivi et caractérisation de la pollution atmosphérique.

Chaque commissaire sera responsable d'un sous-comité. La documentation en lien avec le [comité consultatif sur la qualité de l'air](#) se trouve sur le site de la Ville de Québec.

- Demande d'identification des rivières à la croisée des rues (suivi)

Une réponse a été reçue concernant la recommandation d'identifier les cours d'eau lorsque ceux-ci croisent une rue. La réponse fait mention de distractions et d'une charge mentale accrues lorsqu'on ajoute de l'information en bordure des routes. Mme Éloïse Gaudreau demande à Mme Hélène Lancup la raison pour laquelle elle souhaite que les cours d'eau soient identifiés pour pouvoir répondre à la Ville de Québec, qui demande quelle est l'intention derrière cette demande. M^{me} Hélène Lancup répond que c'est une question de culture, afin de faire connaître la géographie du territoire.

- Comité pour le projet dans le cadre du programme de mobilisation en sécurité routière (suivi)

Le comité ne s'est pas encore rencontré. M. Jean-Guyler Darcelin va formuler des objectifs et M^{me} Liane Bourdages va organiser une première rencontre.

24-08-09 SUIVI DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DE QUARTIER AUX COMITÉS SUIVANTS

- [Table de concertation vélo](#)

M. Jonathan Simard confirme que peu de sujets concernent le quartier Lebourgneuf-Neuchâtel Est. Au niveau du corridor des Cheminots, 1 vélo sur 7 continue de circuler l'hiver. Un mémoire a été produit avec 10 axes de considération. Celui-ci sera éventuellement disponible sur le site de la Ville de Québec. Selon l'ordre du jour de la Table de concertation, les deux membres du conseil de quartier verront à la pertinence de la présence, considérant le peu de points concernant le secteur et la durée des rencontres.

- Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier

M. Brann Blanchette-Émond mentionne que le comité a tenu une rencontre le 26 septembre dernier. Les deux propositions soumises par le CQNEL sont les plus concrètes. Le quartier de Vanier a présenté des enjeux, mais pas de propositions concrètes. Il y aura une pause jusqu'au printemps prochain.

- Participation dans la démarche du PUM (plan d'urbanisme et de mobilité)

Il y a eu une présentation pour les administrateurs, mais M^{me} Liane Bourdages n'a pas été en mesure d'y assister. Il y aura une autre présentation au bureau d'arrondissement des Rivières le 21 novembre à 19 h.

24-08-10 CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET AFFAIRES INTERNES

- Correspondance
Aucune
- Secrétariat
Aucun commentaire

- Trésorerie

Mme Villeneuve indique que le solde au 31 août 2024 était de 4323,96 \$ incluant le montant pour les projets de sécurité routière. Après avoir acquitté les frais de service (2,95 \$), et le paiement de la secrétaire (125 \$), le solde au 30 septembre est de 4196,01 \$.

En excluant les montants qui sont réservés pour les projets de sécurité routière, le solde est de 916 \$. Après avoir payé les frais de service et les frais de secrétariat pour octobre, novembre et décembre, le solde prévu au 31 décembre est de 532 \$.

RÉSOLUTION 24-CA-35

FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DU 16 OCTOBRE 2024.
SUR UNE PROPOSITION DE M. BRANN BLANCHETTE-ÉMOND D'UMENT APPUYÉE PAR HÉLÈNE LANCUP, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de verser la somme de 125 \$ à M^{me} Martine Gagnon pour les frais de secrétariat. Un virement bancaire lui sera fait.

ADOPTÉE

- Facebook

M^{me} Éloïse Gaudreau avait accepté de s'occuper jusqu'en avril 2023 de la page Facebook afin de soutenir le conseil de quartier. Toutefois, ce n'est pas son rôle. M^{me} Lise Bilodeau demande si les membres du quartier souhaitent continuer d'alimenter la page Facebook et si quelqu'un souhaite s'en occuper de façon minimale. Ce point est reporté parce qu'il manque 3 membres.

- Lieu des rencontres

M^{me} Éloïse Gaudreau mentionne qu'il y avait un intérêt de la part de M. Jean-Guyler Darcelin afin de varier le lieu des assemblées. Étant donné l'étroitesse de la salle proposée et le fait que celle-ci n'est pas très accessible aux personnes à mobilité réduite, cette salle est écartée des choix possibles. Le centre communautaire Labadie est évoqué. M^{me} Véronique Dallaire mentionne qu'un changement de salle n'augmentera pas la participation citoyenne et que dans un autre conseil de quartier, ce qui a favorisé la participation des citoyens est la possibilité d'assister aux rencontres à distance.

24-08-11 DIVERS/VARIA

M. Jonathan Simard évoque la possibilité de faire un plan d'action. M^{me} Lise Bilodeau est d'accord, mais souligne que cela demande beaucoup de travail de la part des membres du conseil. M^{me} Éloïse Gaudreau suggère à M. Jonathan Simard de lui expliquer comment le conseil doit procéder pour élaborer un plan d'action.

24-08-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la réunion à 21 h 40.

*M^{me} Lise Bilodeau,
Présidente*

*M^{me} Cynthia Fauteux,
Secrétaire*